

Lausanne, le 06 juillet 2021

Opération ZAD21 - RAPPORT DE SYNTHÈSE

L'engagement opérationnel de la police dans le cadre du squat de la ZAD

La Sarraz, colline du Mormont

Table des matières

Opération ZAD21 - RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	1
Table des matières.....	1
Introduction et contexte	2
Chronologie des événements	3
J-7	3
J-4	4
J-3	6
J-2	9
J-1	11
Jour « J », mardi 30 mars 2021	14
• Première analyse opérationnelle, par le Chef OP ZAD	14
• Deuxième analyse opérationnelle	39
• Troisième analyse opérationnelle	45
J+1	46
J+2	49
J+3	52
• Quatrième analyse opérationnelle, validée par le Commandant de la Police cantonale ..	52
J+4	53
Prise en charge des personnes interpellées et suivi judiciaire	54
Stratégie de communication	59
Résultats de l'OP en l'état	63
Coûts de l'opération.....	66
Conclusion	66

Introduction et contexte

Le rapport porte sur la phase de planification de cette opération qui a débuté le 23 mars 2021, puis sur la phase d'engagement qui a été planifiée pour le mardi 30 mars 2021 (« Jour-J »). Les travaux intenses de planification nécessaire à cette opération ont duré 3 semaines, soit un délai extrêmement court pour planifier dans le détail une opération aussi complexe.

Le choix de la date a été dicté, d'une part par la décision rendue par le Tribunal civil de l'arrondissement de La Côte et d'autre part par une décision du Conseil d'État. Les membres du Conseil d'État ont été informés, le 3 mars 2021, des risques et des enjeux de cet engagement par le Commandant de la Police cantonale, M. Jacques ANTENEN, et le Chef des opérations ZAD, le Colonel Alain GORKA.

Chronologie des événements

J-7

Le mardi 23 mars 2021, le Commandant de la Police cantonale et le Chef des opérations ZAD sont informés par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), Mme Béatrice MÉTRAUX, des résultats des négociations qu'elle a organisées avec les quatre répondants des zadistes durant l'après-midi du 22 mars 2021.

Aucun résultat significatif n'a émergé au terme de 6 heures d'entretien. Les zadistes ne quitteront pas les lieux. Ils ont également annoncé que des personnes étrangères, ne s'exprimant pas en français, se trouvaient également sur site et demandaient que les sommations de la police soient effectuées dans leur langue maternelle. Ils ont annoncé que des personnes dites « contact police » seraient présentes, afin d'indiquer aux forces de l'ordre toutes les infrastructures en hauteur, présentant un danger pour les zadistes, lors de l'intervention de la police.

La Cheffe de département a donné le cadre de cette intervention au Chef OP ZAD, notamment :

- **Pas d'intervention police de nuit ;**
- **Prise en considération des contacts police ;**
- **Les sommations doivent être effectuées en français, allemand, anglais, espagnol.**

La cheffe du DES demande également la présence d'observateurs indépendants durant l'opération de police.



DR ZAD de la Colline

Le vendredi 26 mars, à Lausanne, une mobilisation de soutien a rassemblé près de 1'500 personnes, selon les médias.



https://m.facebook.com/profile.php?id=100050930902696&ref=content_filter



<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12077431-manifestation-de-soutien-aux-militants-de-la-zad-du-mormont-a-lausanne.html>



Quelque 1500 personnes ont défilé vendredi à Lausanne en soutien à la ZAD du Mormont.

<https://www.24heures.ch/pres-de-1500-personnes-defilent-pour-soutenir-la-zad-905874856397>

Par l'intermédiaire des réseaux sociaux, les partisans de la ZAD invitent leurs partisans à leur fournir une quantité importante de matériels ainsi que des victuailles.

ZAD de la colline 🌸🌻🌿

Nouvelle liste actualisée de nos besoins en materiel :

- Materiel de grimpe : mousqueton, sangles, baudriers, huits...
- Bois : palettes, poutres, planches, panneaux
- Metal en tout genre : plaques, tiges, fer à béton...
- Des bougies par milliers
- Des radios FM sur batterie! Grosses et petites
- Des couvertures
- Des charnières
- Clous, vis
- Bottes de foin/paille
- Grillage
- Bâches, priorité aux grandes tailles
- Cuves plastiques
- Seaux
- Chaînes + cadenas
- Miroirs
- Papier journal
- Peinture
- Tissus + Banderoles
- Piles (AA, AAA)
- Matelas

- Grillage
- Bâches, priorité aux grandes tailles
- Cuves plastiques
- Seaux
- Chaînes + cadenas
- Miroirs
- Papier journal
- Peinture
- Tissus + Banderoles
- Piles (AA, AAA)
- Matelas

Merci d'avance pour votre incroyable soutien!!!

Et si vous apportez des choses encombrantes, par exemple 1000 tonnes de bois en camionette, ce qui serait ouf, contacter nous et on s'arrange pour la logistique ! (+33 7 58 90 88 51 / les_orchidees@riseup.net / [@les_orchidees](https://www.instagram.com/les_orchidees))

Gros bisous

PS: Vous pouvez vous organiser à plusieurs pour déplacer du matos et faire du covoiturage ici: https://t.me/zad_colline_discussion

Le samedi 27 mars 2021, la police constate une forte affluence de personnes et d'apport de matériels sur le site de la ZAD. Des activistes tentent de bétonner la barrière installée par la gendarmerie, à la hauteur du cimetière. Une surveillance renforcée par des patrouilles volantes est organisée. La police utilise notamment son drone pour constater l'installation d'un important dispositif « de blocage ».



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

Les images montrent les renforcements de terrain par les zadistes, une construction sur le chemin du Mormont, un affaiblissement des accotements et des travaux de terrassement en direction de la carrière.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

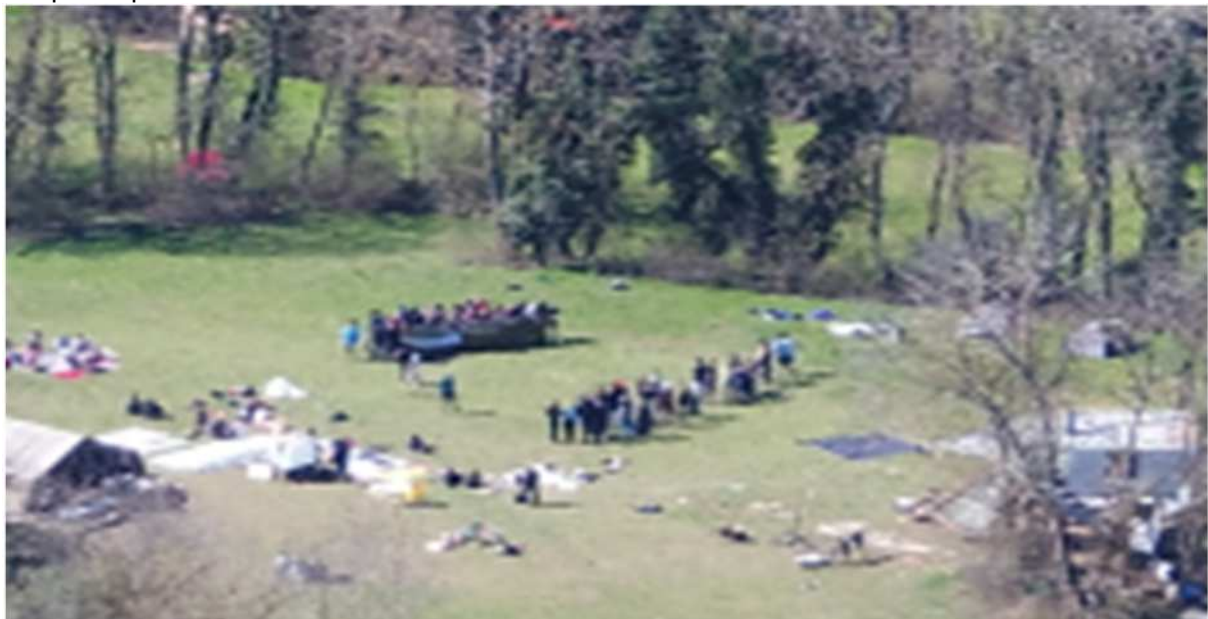
Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch

La police constate la présence de nouveaux moyens d'entraves humains. Il s'agit de tonneaux à l'intérieur desquels les zadistes s'attachent les mains et qui sont, ensuite, remplis de ciment ou béton, afin de compliquer et ralentir l'intervention de la police, qui doit libérer les personnes attachées.



DR Police cantonale vaudoise

La police a également observé un entraînement à l'utilisation défensive de « bâche » dite Black Bloc. Ce procédé a pour but de se tenir à distance de la police, de se protéger par une bâche en plastique renforcée et de rendre ainsi inefficace l'utilisation des balles en caoutchouc.



DR Police cantonale vaudoise

Le dimanche 28 mars 2021, la police observe une cinquantaine de manifestantes « Femen » qui démontent une barrière « Fuster » bordant la carrière. Elles y effectuent un rassemblement et une chorégraphie de protestation.



<https://www.24heures.ch/sur-la-colline-les-zadistes-ont-entame-leur-semaine-de-resistance-822350465606>



LECOLVERTDUPEUPLE.CH

Action écoféministe en soutien à la Zad de la colline | Le Colvert du Peuple

Demain, Holcim pourra légalement ordonner l'évacuation de la Zad de la Colline, installée depuis



DR Police cantonale vaudoise

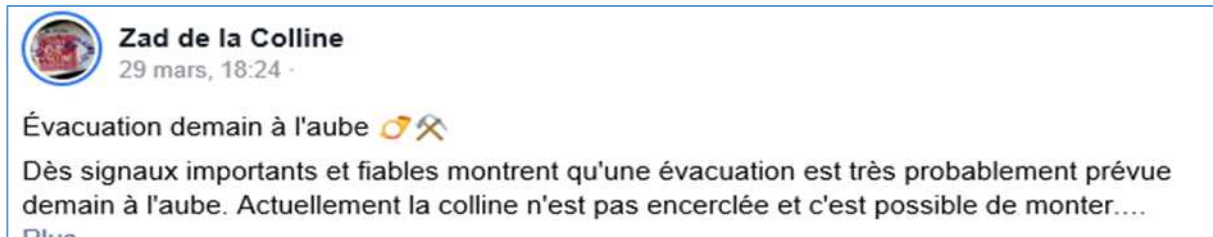


DR Police cantonale vaudoise

Durant l'après-midi, la police estime à environ 300 personnes les manifestants, toutes typologies confondues. Selon nos observations, il y a une forte influence germanophone. Des véhicules zurichois et bernois sont remarqués aux abords de la ZAD. Le passage du drone fait ressortir la mise en place de constructions plus importantes et une augmentation de l'occupation du secteur « camping ».

Le lundi 29 mars 2021 est consacré aux entrées en service spécifiques de nos propres ressources, ainsi qu'aux données d'ordre pour les cadres et les spécialistes. Le personnel confédéré, du groupement latin de sécurité et maintien de l'ordre (GMO), se présente au Centre de la Blécherette (CB) pour sa mobilisation. Un dépistage de masse COVID (salivaire) est organisé pour l'ensemble des intervenants, avec 1 cas positif sur 470 tests.

Les informations circulant sur les réseaux sociaux montrent une activité soutenue parmi les zadistes qui se préparent à une prochaine intervention de la police. Il ne faisait, dès lors, plus aucun doute que l'imminence de notre intervention était connue des zadistes.



Au niveau opérationnel, une décentralisation des forces est faite entre Gollion et Le Day, avec le déplacement d'une partie du parc de véhicules. Seuls les Moyens d'appuis lourds (MAD), les motards du maintien de l'ordre (MOMO) et les moyens auxiliaires sont mobilisés au CB. Le jour de l'intervention, une zone d'attente est définie pour les moyens spéciaux à Bavois.

Le 29 mars toujours, une augmentation des messages sur les réseaux sociaux est constatée. Ceux-ci confirment la date de l'intervention de la police pour le lendemain. Les zadistes lancent un appel à une démonstration massive à La Sarraz. Les réseaux sociaux montrent une fête à l'intérieur même de la carrière. Des journalistes sont déjà présents sur zone, pour la nuit.

Nous constatons également que plusieurs guetteurs pour le compte des zadistes ont pris position sur des points stratégiques autour de la ZAD à Bavois et La Sarraz, ainsi qu'aux abords du Centre de police de la Blécherette, afin d'observer la préparation de notre contingent.



Un dernier passage du drone police pour l'observation, le jour en question, détecte le déploiement de fortes infrastructures (barrages/freinages) sur les voies d'accès principales.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch



DR Police cantonale vaudoise

Une observation discrète des points d'accès au site est déployée, par nos propres forces, durant toute la nuit. Ce dispositif informe le Chef OP ZAD qu'environ 100 personnes sont encore arrivées sur site durant la nuit. Au total, nous estimons que 300 à 350 personnes sont présentes sur site.

- Première analyse opérationnelle, par le Chef OP ZAD

Au vu de la situation, une demande de renforts par une section MO/GE est sollicitée, ainsi qu'un troisième tonne-pompe (TP).

Les différents Corps sont informés d'une éventuelle prolongation de l'engagement (GIRO, GMO et GE).

- Événement du cimetière de La Sarraz

À 05h00, déclenchement des actions de désobéissance civile de type « XR », avec la mise en place d'un tripode et un sit-in sur le chemin du Mormont, à la hauteur du cimetière.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



Zad de la Colline

30 mars, 06:53 ·

!!! ÉVACUATION MAINTENANT !!!

- Événement à la carrière de HOLCIM

Près de cinquante activistes pénètrent dans la carrière et installent deux barrages humains, notamment en s'enchaînant de part et d'autre du chemin d'accès venant d'Eclépens. Simultanément un avis d'action de la police est diffusé sur une multitude de réseaux sociaux.



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9IOTys>

#Tataki #IMMERSION #ZAD



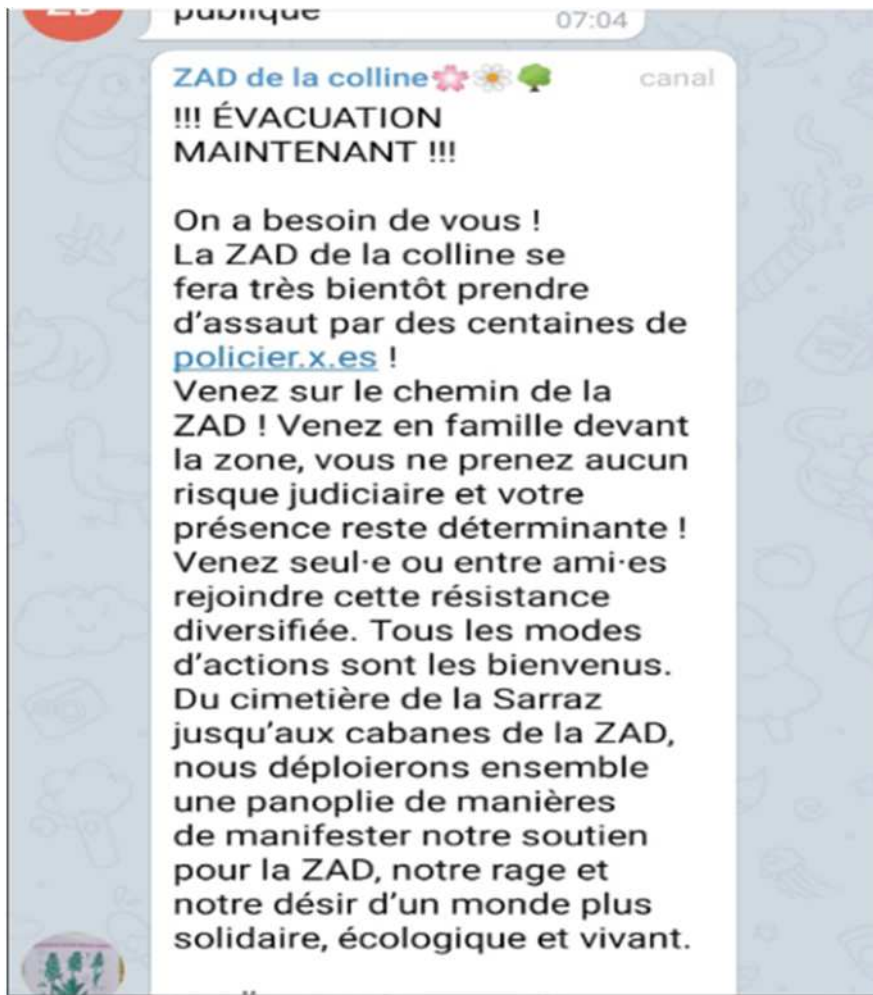
DONC EN GROS ÇA VA ÊTRE TRÈS COMPLIQUÉ POUR LA POLICE DE LES DÉLOGER

<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs>

#Tataki #IMMERSION #ZAD



DR Police cantonale vaudoise



- Événement du cimetière de la Sarraz

Conformément aux phases prévues par le Chef OP ZAD, la première sommation est faite par les policiers du service d'ordre après le lever du jour, soit à 07h40.



<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12086749-la-police-a-presque-evacue-tous-les-militants-de-la-zad-du-mormont-vd.html>

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch

1^{re} sommation

Arrivée/Phase I/Polprox — La police vous parle. Nous sommes présents, suite à la décision d'expulsion rendue par le tribunal civil de l'arrondissement de La Côte. Nous n'avons aucun jugement de valeur sur la cause que vous défendez. Nous souhaitons intervenir et gérer cette situation de manière pacifique. Nous vous demandons de quitter les lieux, en particulier les bâtiments et terrains propriétés de Holcim, et vous accordons un délai de 30 minutes pour partir avec vos effets personnels. Toute personne partant dans ce délai sera reconduite, si nécessaire, dans une gare de la région et ne fera pas l'objet d'une identification formelle.

Puis, une seconde sommation est faite par le même dispositif à 08h10.

2^e sommation

Départ Polprox/Annonce Phase II — La police vous parle. Vous n'avez pas répondu favorablement à notre injonction et invitation à quitter les lieux. Dès ce moment, toute personne présente peut être poursuivie pour « Insoumission à une décision de l'Autorité selon l'Article 292 Code pénal suisse ». La police de proximité va se retirer au profit de l'ordre public qui va intervenir. Nous vous demandons instamment de ne pas faire usage de violence et/ou de résistance disproportionnée. A minima que les enfants et les personnes fragiles se retirent du front de l'intervention avec leurs effets personnels.

Cette phase est annoncée aux médias par l'envoi d'un communiqué de presse et accompagnée d'une communication spécifique sur les réseaux sociaux (RS) de la Police cantonale. Les médias qui feront le déplacement sont invités à se rendre dans le centre médias ouvert pour l'occasion, dans la salle du Casino de La Sarraz, av.de la Gare 6, pour s'inscrire et recevoir un gilet d'identification « presse ». Cette salle, installée pour travailler, sera équipée de Wifi et abritera les points presse durant la journée. Un service de navettes assurera le transport jusqu'à la ZAD, car les routes d'accès seront surveillées par les forces de l'ordre. En raison des risques inhérents à ce type d'opérations, il convient de ne pas se rendre dans la zone par ses propres moyens. Seuls les journalistes inscrits au Registre professionnel, les photographes et les caméramans officiels seront autorisés.

La police procède à l'évacuation du squat de la ZAD du Mormont

Ce mardi 30 mars 2021 au matin, la police a demandé aux occupants du squat de la ZAD sur la colline du Mormont à La Sarraz de quitter les lieux dans un délai de 30 minutes, faute de quoi elle procédera à l'évacuation du site, en application de la décision du tribunal civil d'arrondissement de La Côte. La police met tout en œuvre pour que cette opération se déroule de manière pacifique, celle-ci sera filmée et s'effectue en présence d'un groupe d'observateurs indépendants.

Mardi 30 mars 2021 à 07h20, un détachement de la gendarmerie de proximité a demandé aux occupants du squat de la ZAD, sur la colline du Mormont à La Sarraz, de quitter les lieux, en particulier les bâtiments et terrains propriétés de Holcim, avec leurs effets personnels, dans un délai de 30 minutes. Passé ce délai, toute personne qui ne se conforme pas à cette injonction et occupant les parcelles 499, 505, 506, 509 et 510 de la Commune de La Sarraz,

se rend coupable d'une insoumission à une décision de l'autorité, contravention réprimée par l'article 292 CP et punissable d'une amende.

Au terme du délai, les policiers du maintien de l'ordre vont procéder à l'évacuation du squat occupé illégalement par environ 150 personnes sur la colline du Mormont à La Sarraz. Les forces de l'ordre veillent donc dès ce matin à ce que tous les occupants évacuent la zone et ses bâtiments occupés de manière illégale depuis le mois d'octobre 2020. Cette évacuation vise à rendre les lieux libres de toute personne, animal, objet, véhicule, mobilier et valeur. Ces opérations seront documentées et plusieurs policiers sont équipés de caméras de type « bodycam », alors que d'autres patrouilles sont chargées de filmer les actions des occupants de la ZAD et celles de la police. L'État a, en outre, sollicité la présence de trois observateurs indépendants sur le site de la colline du Mormont depuis le début des interventions.

Les opérations policières pourraient être compliquées par les nombreux obstacles dressés par les occupants sur la route d'accès au site. Des barres d'acier ont été scellées au moyen de béton, des obstacles ont même été construits sur place par les occupants et dressés sur les routes d'accès, des pneus sont insérés dans les barricades équipées de planches avec des clous et des barbelés, de nombreux arbres ont été abattus pour dresser des barrages et des habitations éphémères ont été bâties dans la zone protégée.

La Police cantonale rappelle que, selon l'article 3 du Règlement concernant l'interdiction de survol de périmètres déterminés par des aéronefs sans occupants de poids inférieur à 30 kg (RISA), le survol de la zone par des drones est interdit pendant toute la durée des opérations, de même que les vols d'hélicoptères, sauf ceux engagés par les services de police et d'urgence.

La Sarraz, le 30 mars 2021

Mme Béatrice Métraux, Cheffe du DES, a sollicité la présence de trois observateurs indépendants, présents sur site le mardi 30 mars 2021 depuis 06h45. Mme Christine Junod, ancienne magistrate genevoise qui a présidé le Conseil supérieur de la magistrature, M Jean-Pierre Restellini, ancien président de la commission nationale de prévention contre la torture et M. Philippe Bieler, ancien membre du Conseil d'État vaudois, ont accepté d'observer le déroulement de cette opération et de produire un rapport de leurs constatations à destination du Conseil d'État. Afin de faciliter leurs déplacements sur le site et garantir leur sécurité, ces personnes étaient accompagnées de policiers du détachement de protection rapprochée. Les observateurs étaient équipés d'un gilet d'identification blanc et ont pu accéder librement à tous les secteurs d'intervention.



<https://www.swissinfo.ch/fr/la-zad-du-mormont-en-cours-d-%C3%A9vacuation/46490838>
© KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Faute d'obtempération de la part des occupants, l'engagement des unités de maintien de l'ordre (MO) est ordonné. Une première unité entame son avancée sur la barricade humaine du cimetière, à 08h30. Après l'évacuation d'un premier sit-in et le démontage du tripode, une progression, en direction de la ZAD, commence via la route du Mormont, par des unités MO à pieds.



<https://www.arcinfo.ch/articles/suisse/val-de-romandie/val-de-romandie-la-zad-du-mormont-quasiment-evacuee-sans-incident-majeur-1062389>
© KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch



<https://www.lfm.ch/actualite/vaud/la-zad-du-mormont-en-cours-devacuation/> ©KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Sur la première partie de la route, le sol est jonché d'objets divers, d'une multitude de petites statuettes, parmi lesquelles nous relevons des « chausse-trappes » et autres pièges à clous visibles ou dissimulés, afin de crever les pneumatiques des véhicules de police et de blesser les personnes qui marcheraient dessus.



DR Police cantonale vaudoise

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch



DR Police cantonale vaudoise

T <https://www.letemps.ch/suisse/zad-mormont-fil-dune-longue-evacuation-mardi>

■ Armée en terre cuite

Une armée en terre cuite a été installée le long du sentier bétonné. «Il y a peut-être des pétards», prévient un policier. Tout le monde se met sur le bas-côté. «Ces sculptures ont été faites avec amour!», scande la dizaine de militants. Mais au signal, la lame passe et rase tout sur son passage.

Chams laz

La police constate également la présence de chaînes équipées de pointes métalliques, cachées dans l'herbe en bordure de la route occupée par l'armée en terre cuite, servant de herse pour crever les pneus et blesser les personnes.



DR Police cantonale vaudoise

Réponse police : au vu des objets présents et ne pouvant déterminer si les statuettes contenaient également des objets pouvant crever les pneumatiques des véhicules d'intervention ou étant piégés par des pétards, un véhicule « LAME » police, spécifiquement prévu à cet effet est engagé, en tête de colonne, pour dégager l'asphalte de tout risque.



<https://lecourrier.ch/2021/03/30/la-zad-est-morte-vive-la-zad/>

- Événement de la route du Mormont

La police poursuit sa progression. À la vue du premier détachement police, des barricades sont enflammées par les zadistes, vraisemblablement avec de l'essence. Durant toute la durée d'engagement, les différentes opérations de police étaient précédées par des sommations :

Sitting / Résistance passive — La police vous parle. Toute résistance est inutile. Toute personne qui souhaite quitter les lieux doit se présenter, pacifiquement, les mains bien visibles aux policiers en face de vous.

OU

ACTES DE VIOLENCE — La police vous parle. Vous vous rendez coupables d'actes à caractère pénal. Veuillez cesser toute violence et acte de résistance afin que nous puissions atténuer l'intensité de nos actions. Toute résistance est inutile. Toute personne qui souhaite quitter les lieux doit se présenter, pacifiquement, les mains bien visibles aux policiers en face de vous.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



Un zadiste déverse de l'essence sur le barrage et y met le feu

<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs>

#Tataki #IMMERSION #ZAD



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs>

#Tataki #IMMERSION #ZAD



<https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/la-police-est-passee-a-l-assaut/599971> ©KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

L'engagement du drone permet de révéler la présence d'un groupe dur d'une dizaine d'activistes qui s'équipent de boucliers, dissimulés dans des buissons, à proximité de la première barricade enflammée.

La diffusion en « live » par les médias, dont notamment 24 heures et 20 Minutes, montre à la population l'avancée de la police dans le calme et des manifestants équipés de boucliers, retranchés derrière des barricades.



<https://lecourrier.ch/2021/04/01/zad-du-mormont-fin-de-loperation-policiere/>



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs>

#Tataki #IMMERSION #ZAD

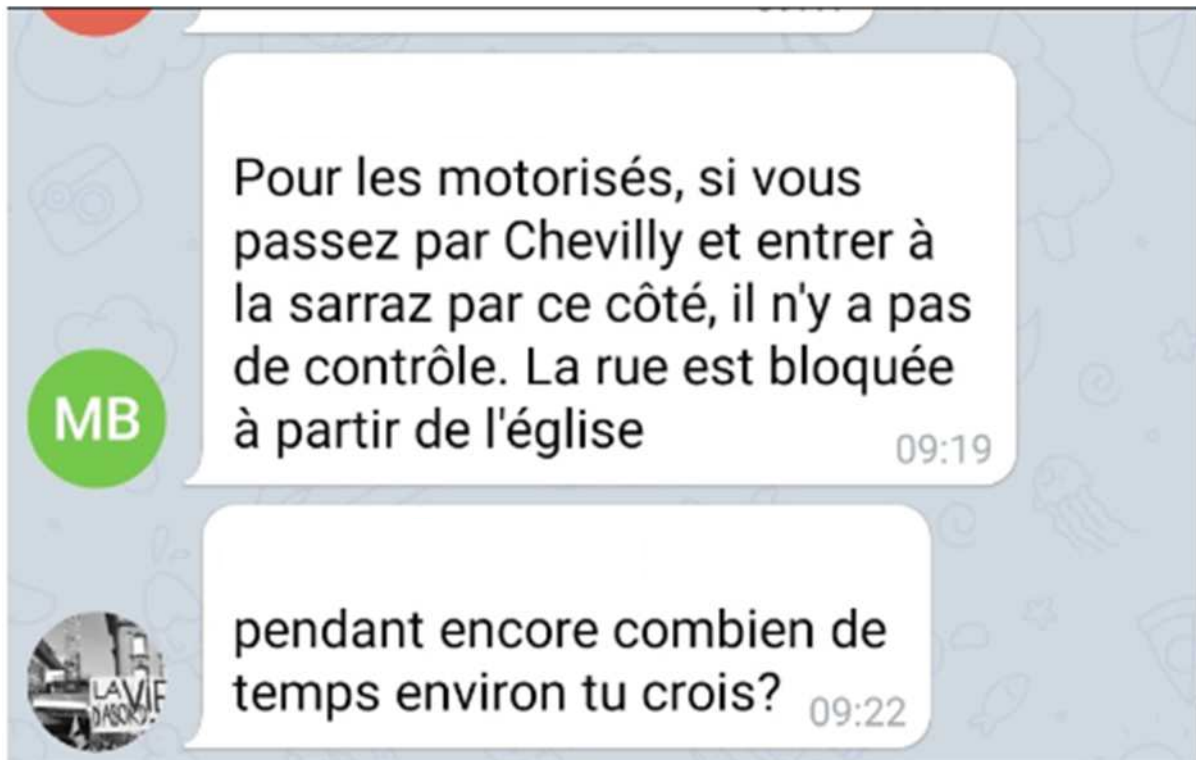
- Événement de la carrière Holcim

Simultanément, la deuxième colonne police progresse dans la carrière de Holcim. Dans la montée de l'accès à la ZAD, l'avancée des véhicules est impossible, car les zadistes ont creusé une importante tranchée durant la nuit.



DR Police cantonale vaudoise

Les zadistes diffusent de nouvelles demandes de mobilisation via les réseaux sociaux.



- Événement de la route du Mormont

Sur le chemin du Mormont, un second front d'une trentaine de zadistes fait face à la police, munie de pierres et d'autres projectiles contenant de la peinture. Des raquettes de tennis sont utilisées pour allonger la portée des lancers.



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs> #Tataki #IMMERSION #ZAD

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9IOTYs>

#Tataki #IMMERSION #ZAD



DR Police cantonale vaudoise

Première confrontation avec la police. Des zadistes lancent des bombes à eau, des œufs en cire emplis de peinture et de matière fécale, des engins pyrotechniques et des pierres.

LA PREMIÈRE DEMANDE d'autorisation d'utilisation des moyens de contraintes est requise. Celle-ci est validée par le Chef OP ZAD. Durant cette phase, aucun engagement des moyens de contraintes n'a été nécessaire.



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9IOTYs>

#Tataki #IMMERSION #ZAD

- Événement à la carrière HOLCIM

Des barricades sont embrasées par les manifestants.



DR Police cantonale vaudoise

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch

L'engagement de la débardeuse sur l'entrée principale est sollicité par le Chef d'escadron. On signale également la présence de chiens devant l'entrée principale de la ZAD.

- Événement de la barricade principale

Le détachement MO contourne la barricade principale pour pénétrer dans la zone du camping. Les zadistes se replient vers la maison et abandonnent la barricade de l'entrée principale. Les policiers commencent à démonter les infrastructures de la barricade et toutes celles se trouvant à proximité, y compris le camping et le tripode se trouvant sur la route d'accès au site du camping.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

- Événement de l'hôpital

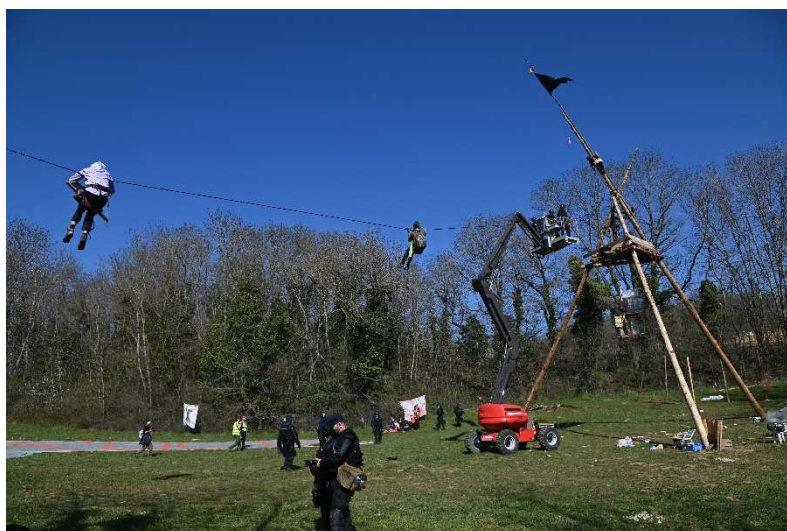
A la suite de l'intervention sur la barricade principale, la police a poursuivi les opérations visant à démonter les infrastructures et interpellé les personnes refusant de quitter les lieux malgré les diverses sommations.

Plusieurs personnes occupants « l'hôpital » de la ZAD et ayant refusé de suivre les injonctions ou refusant de se légitimer ont été emmenées pour les contrôles selon la procédure définie avec le Ministère public. Ces personnes ayant librement choisi d'offrir leurs services médicaux aux zadistes, à titre bénévole, et ne faisant pas partie du dispositif sanitaire et médical officiel ont été prises en charge de la même manière que toutes les personnes présentes sur le site. La police ne pouvait pas faire de différence selon les statuts auto-proclamés par les manifestants eux-mêmes.



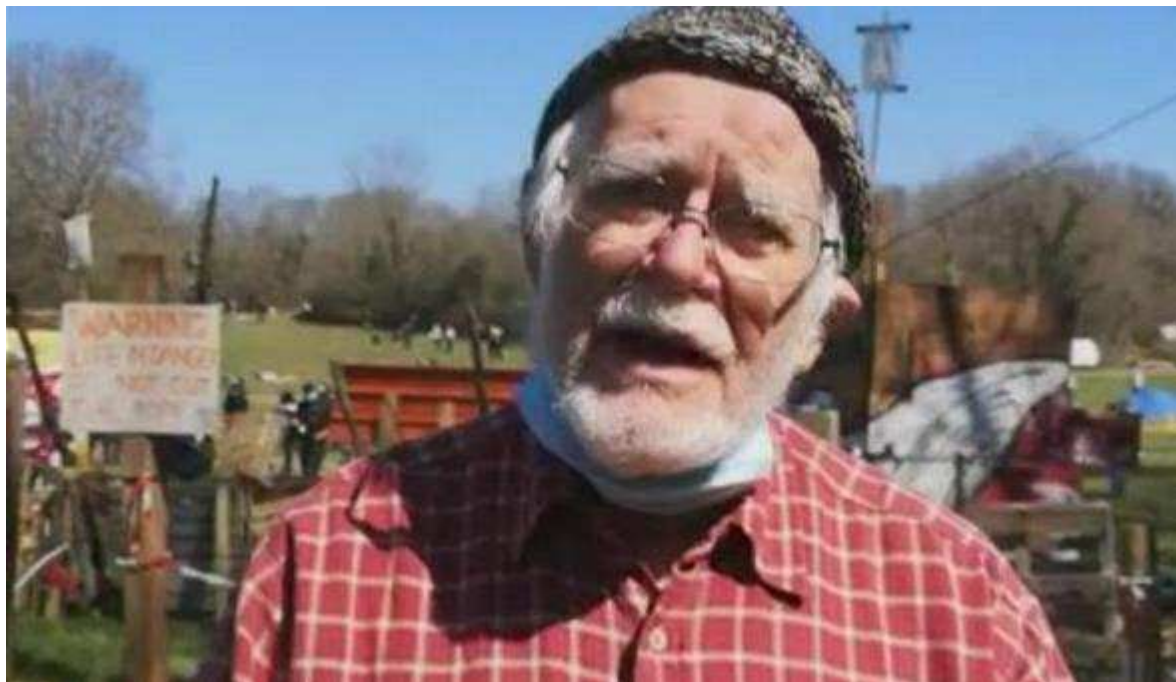
DR Police cantonale vaudoise

Les opérations visant à libérer les infrastructures installées par les zadistes se sont poursuivies avec l'engagement de nacelles mobiles et des spécialistes de la police pour libérer les points hauts comme le tripode géant constitué avec des arbres coupés dans la forêt voisine.



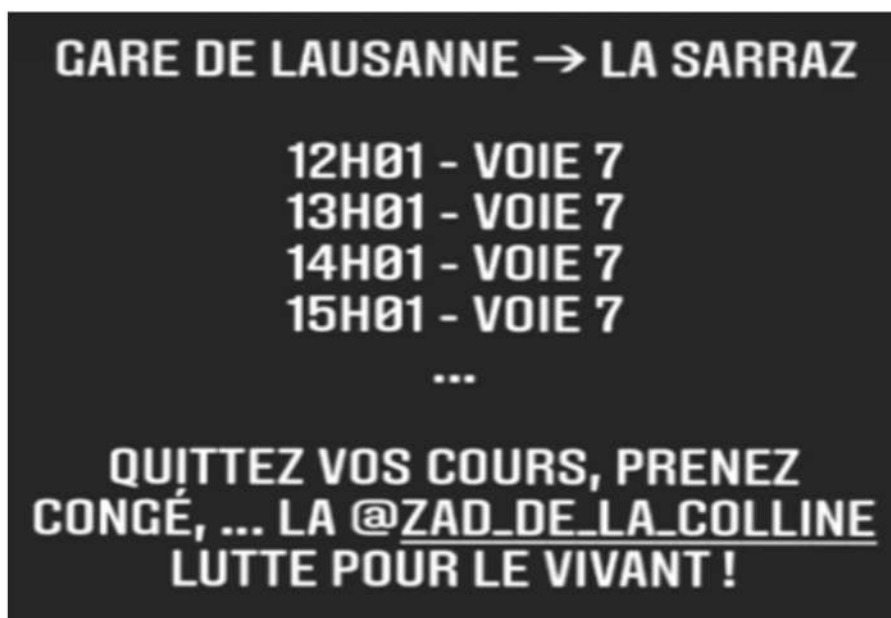
DR Police cantonale vaudoise

M. DUBOCHET et sa femme se présentent aux abords de la zone d'engagement. Ils sont orientés sur la zone « HOSPITALITY » et le com princ SAUTEREL les prend en charge. Notons que M. DUBOCHET fait appel à la non-violence.



<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12086749-la-police-a-presque-evacue-tous-les-militants-de-la-zad-du-mormont-vd.html>
<https://fb.watch/57TKgYrc6E/>

À cet instant de notre action, la police constate sur les réseaux sociaux que pour les zadistes la situation est très tendue et qu'ils font une demande pour organiser des barrages humains, afin de ralentir l'avancée de la police.





- Événement de la barricade et de la forêt du côté de la carrière de HOLCIM

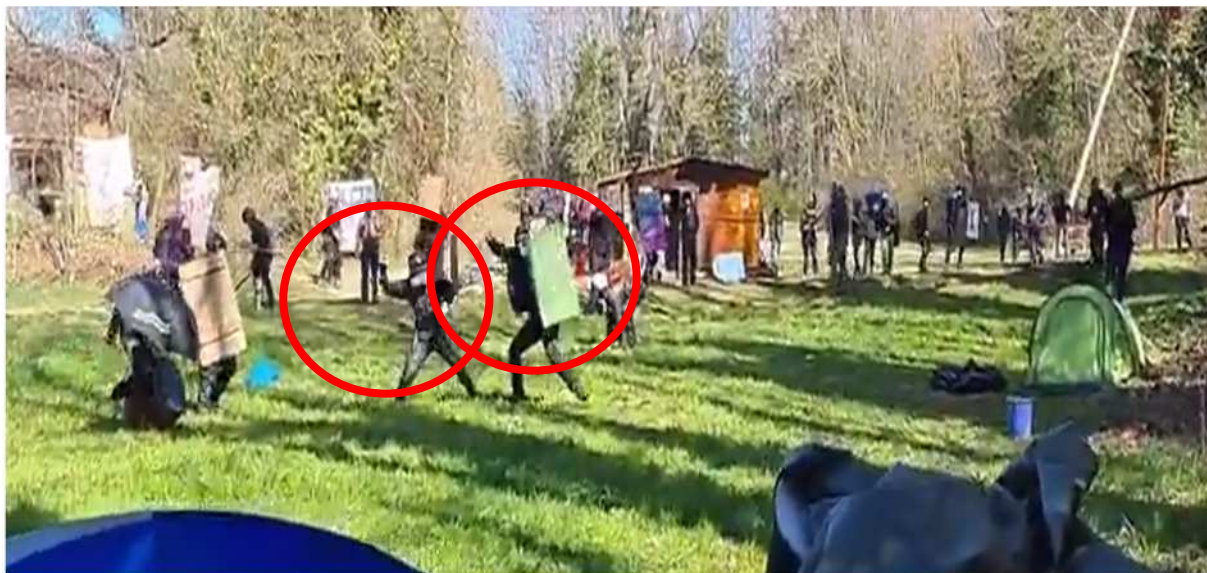
Vers 12h05, les unités du MO assiègent la barricade, côté carrière HOLCIM, puis tactiquement la contournent à travers la forêt. Ils sont accueillis par un groupe dur de zadistes, pour la plupart munis de boucliers, de casques et de lunettes de protection, faisant usage d'œufs remplis de peinture, de cailloux et d'excréments, de jets de pétards et de tir de fusées et engins pyrotechniques en direction des policiers (tirs horizontaux). C'est lors de cette action que l'un des gendarmes est blessé à la main par l'explosion d'une fusée.



<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12086749-la-police-a-presque-evacue-tous-les-militants-de-la-zad-du-mormont-vd.html>



<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12086749-la-police-a-presque-evacue-tous-les-militants-de-la-zad-du-mormont-vd.html>



<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12086749-la-police-a-presque-evacue-tous-les-militants-de-la-zad-du-mormont-vd.html>

UNE SECONDE DEMANDE d'utilisation des moyens de contraintes est faite. Cette dernière est validée par le chef OP ZAD qui précise que des sommations doivent être faites au préalable et que les tirs policiers seront filmés par les Équipes Appui Gendarmerie en Logistique et Équipement audiovisuel (EAGLE). Les policiers ripostent aux jets et tirs des manifestants par l'usage de 3 grenades détonantes, 1 grenade lacrymogène à main, et 25 tirs de prismes caoutchouc, au niveau de la barricade carrière, entre 12h15-12h30.

Ces agissements sont filmés en direct par des journalistes présents sur la ZAD depuis la veille dont une équipe de la RTS qui tourne un reportage pour MAP (journal Le Matin.ch en « Live »).

Évacuation de la ZAD: 29 personnes interpellées

Actualisé 30 mars 2021, 18:59

Les forces de l'ordre sont passées à l'assaut ce mardi sur la colline du Mormont, occupée depuis octobre par des militants du climat.



Police cantonale vaudoise/Twitter

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs> #Tataki #IMMERSION #ZAD



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs> #Tataki #IMMERSION #ZAD



<https://www.youtube.com/watch?v=rr7so9lOTYs> #Tataki #IMMERSION #ZAD

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch

- Événement dans la forêt, côté Orny

Une quarantaine d'activistes (type « Black Blocks ») se sont regroupés dans la forêt, direction Orny. Ce noyau dur semble se dissoudre progressivement. Les intéressés changent de vêtements et brûlent le solde de leurs effets personnels.



DR Police cantonale vaudoise

- Événement de la gare de La Sarraz

Les conséquences de la mobilisation demandée sur les réseaux sociaux sont visibles en gare de Lausanne, par la présence d'une trentaine d'activistes XR qui prennent le train pour se rendre sur site. Arrivés à La Sarraz, c'est une soixantaine de personnes qui descendent du train avec pancartes, signes distinctifs (XR), accompagnée de familles avec enfants.

La section de maintien de l'ordre, sur place, ne permet pas de contenir les activistes en gare. Aucun moyen de contrainte n'est engagé. Ces soutiens aux zadistes s'éparpillent à travers le village et les vignes, en franchissant notamment les voies de chemin de fer. La plupart tentent de rejoindre le plateau de la Birette.

Les personnes venues en soutien aux occupants de la ZAD sont invitées à se rendre dans la zone « HOSPITALITY » installée pour l'occasion sur le plateau de la Birette à la vue de la ZAD, mais à distance.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

- Deuxième analyse opérationnelle

La zone « HOSPITALITY », mise à disposition des sympathisants se revendiquant comme non agressifs, devient difficilement gérable et canalisable.

Elle se transforme, au fur et à mesure, « en réserve » d'activistes potentiels et bloque une section MO au complet. Cette situation devient dangereuse par le mélange et la typologie des personnes présentes et hors du concept initial. Dès lors, cette zone est donc dissoute et les personnes sont orientées et repoussées pacifiquement en direction de la gare de La Sarraz.



DR Police cantonale vaudoise

Faits marquants :

Swisscom : L'engagement est perturbé pendant au moins 15 minutes par une coupure du réseau mobile qui a touché toute la Suisse en 14h30 et 15h00 suite à une erreur logicielle qui a nécessité un redémarrage automatique des serveurs selon l'opérateur.

Logistique : La police rencontre des problèmes d'acheminements logistiques de subsistance (eau, nourriture) pour son personnel à l'engagement.

- Événement de la carrière HOLCIM

Les deux barrages humains (sit-in) se trouvant dans la carrière HOLCIM depuis le début de l'opération ont été contournés par la police de manière pédestre. Ils ont progressivement réduit, de par le fait que les activistes se sont désentravés eux-mêmes. Ceux-ci remontent sur la ZAD, cagoulés, dans le dos du dispositif police. Tout le matériel d'entraves est abandonné sur place et est immédiatement évacué par le personnel de HOLCIM.

- Événement sur le chemin du Mormont

Un nouveau sit-in est constitué à l'entrée du chemin du Mormont à la hauteur du chemin du cimetière. Cette action empêche la sortie des fourgons de transfert se trouvant sur le plateau de la Birette.

- Événement sur le chemin du Mormont, premier barrage renforcé

Plusieurs identifications de personnes cherchant à rejoindre la ZAD sont effectuées à la hauteur du premier barrage renforcé du chemin du Mormont. Lors de l'une de celles-ci, un activiste déclare être porteur d'une grenade de marquage française. Celle-ci était dégoupillée.

Sur ordre des policiers du MO, elle est déposée, au sol, dans un trou faisant partie du dispositif de défense des zadistes. Elle a été prise en charge par le groupe « neutralisation, enlèvement, détection d'engins explosifs (NEDEX) » de la Police cantonale vaudoise pour être mise en sécurité.



DR Police cantonale vaudoise

Gamme Grenades à main / Entraînement /

Grenade OXF1/

Les grenades OX F1 sont destinées à l'entraînement. Elles sont employées lors des exercices. D'une mise en œuvre très simple, ces grenades doivent être lancées à la main. Elles peuvent être utilisées tant en milieu urbain que rural, à l'intérieur⁽¹⁾ comme à l'extérieur. Le corps ovoïde de la grenade en matière plastique présente une amorce de rupture sur le fond destinée à éviter toute fragmentation ou projection vulnérante.

(1) Utilisation en intérieur lors présence de matériaux inflammables



Performances /

Effet sonore modéré (+130 dB à 10 m)
Marquage du point d'impact sur un diamètre d'environ 1 m
Aucun éclat vulnérant
Température de fonctionnement : -20 / +50°C

Caractéristiques /

- Diamètre : 54 mm
- Hauteur : 107 mm (avec BA monté)
- Poids : 176 g
- Composition sonore et d'éclatement : 1,5 g
- Lest marqueur : Produits naturels (90 g de sulfate de baryum et de talc)
- Utilisation à la main avec le BA ALSETEX F6A 4 à 7 s



Logistique /

UN 0110 
Condition d'exportation : LICENCE
Arme de catégorie : A2, 6°
Nomenclature douanière : 93.06.90.90.00
Conditionnement : Caisse carton x30

M A I N T I E N D E L ' O R D R E

- Événement sur la zone « HOSPITALITY », chemin du Mormont

Les personnes réorientées depuis la zone « HOSPITALITY » en direction de la gare, au nombre d'environ 150 personnes, se regroupent à mi-hauteur du chemin du Mormont, sur le plateau de la Birette et cessent leur cheminement en direction de La Sarraz. Ils empêchent ainsi l'arrivée des moyens de secours ou d'intervention.

LA TROISIÈME DEMANDE d'autorisation d'utiliser les moyens de contraintes n'est pas validée par le Chef OP ZAD.

La manœuvre de refoulement se poursuit depuis le plateau de la Birette en direction de la gare de La Sarraz en passant par le cimetière. Les manifestants sont orientés jusqu'au train pour Lausanne. Des zadistes ayant abusivement fait usage du système d'arrêt d'urgence du train, des agents de la TPO et une section MO embarquent dans les wagons. Ainsi le protocole « d'alarme des CFF » est respecté, le train peut repartir sans encombre.

A la gare de Lausanne, un service d'ordre de la Police municipale de Lausanne est visible sur les lieux et les gens se dispersent dans le calme. La section MO se met ensuite à disposition sur le secteur Grand-Lausanne afin de prendre en charge tout événement découlant d'une réplique de l'évacuation de la ZAD.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

Police cantonale vaudoise
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
communication.police@vd.ch www.police.vd.ch



DR Police cantonale vaudoise

- Événement du plateau de la Birette

À 17h50, le plateau de la Birette est annoncé « sous contrôle ».

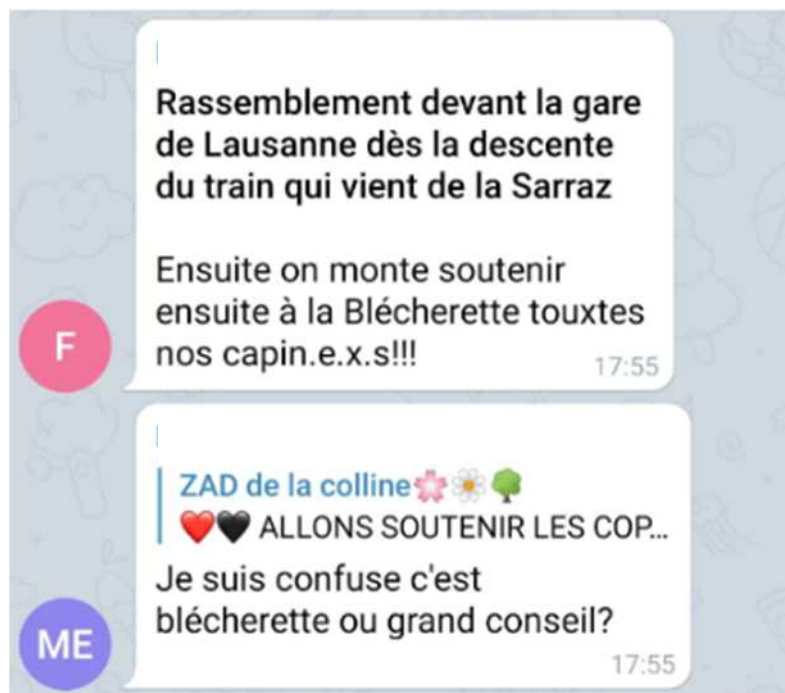
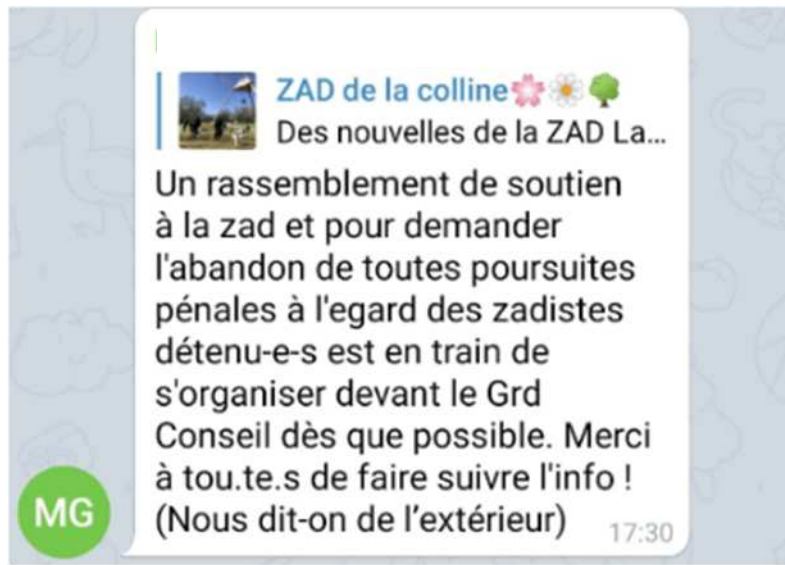
- Événement du secteur Grand-Lausanne

Sur les réseaux sociaux, les zadistes lancent une mobilisation de soutien aux manifestants interpellés, ceci devant le bâtiment de la Police cantonale vaudoise au Mont-sur-Lausanne, ainsi que devant le siège du Conseil d'État.





DR Police cantonale vaudoise



Un petit groupe de manifestants se mobilise aux abords du Centre de police de la Blécherette, puis se sépare au vu de l'effectif policier présent.

Les personnels et moyens policiers concernés n'étaient pas engagés spécifiquement pour la gestion de cette petite manifestation, mais étaient en phase de démobilisation.

- Événement du plateau de la Birette

À la demande des opérations police, le SDIS met en place un groupe d'éclairage au profit des unités devant garder le site toute la nuit.

Progressivement, tous les zadistes situés sur le toit de la maison descendent d'eux-mêmes avec l'aide des policiers présents, après le direct du 1930 de la RTS, et sont interpellés et transférés au CB. Seuls quelques partisans se trouvent toujours dans les arbres. Ils sont au nombre de 5-6 personnes. Deux sections du GMO prennent position pour la nuit.

- Troisième analyse opérationnelle

En raison de l'évolution positive de la situation, le Chef OP décide de diminuer l'effectif mobilisé pour le 31 mars. Toutefois, quelques personnes demeurant dans les arbres, il est décidé de maintenir une surveillance et d'attendre que ces dernières descendent d'elles-mêmes, sans aucune action de notre part. Dès lors, seul un détachement de motards est mobilisé le lendemain, afin de garantir la sécurité de l'équipe de nettoyage.

J+1

Le mercredi 31 mars 2021, pendant la nuit, un individu a été interpellé et 4 autres ont pu quitter les lieux sans avoir été contrôlés. Au matin, il reste encore dans les arbres 2 voire 3 personnes sur une plateforme, ainsi qu'une ou deux autres dans un hamac.

Durant la journée, un individu, non détecté préalablement, est sorti de la forêt et a lancé un objet dans des buissons ; il est interpellé par les motards et transféré en ZRT. L'objet n'a jamais pu être récupéré.

En raison de l'étendue de la zone (env. 230 hectares) et de sa nature (forêts plus ou moins denses), il est très difficile d'avoir une image précise des derniers points de fixation élevés des zadistes.



Aucune action police n'est menée pour des personnes se trouvant dans les arbres, hors du secteur d'évacuation.

Poursuite des activités du notaire sur le site entre le 1^{er} et le 2 avril 2021.

Mme la CE Béatrice MÉTRAUX sollicite la présence d'un responsable de la DGE pour faire un constat des dommages causés par les zadistes. Contacté, M. BEUCHAT se déplace sur le site. Un cahier photo inhérent au nettoyage sera fait par la gendarmerie.

Une patrouille motocycliste découvre, dans la forêt, un lieu de stockage à proximité du plateau de la Birette, contenant des habits, des effets personnels et de la nourriture. Des zadistes se sont changés dans ce secteur.



DR Police cantonale vaudoise

Vu la configuration des lieux et en présence de pièges et d'installations défensives dissimulés, une battue est organisée avec la participation des aspirants de l'Académie de police de Savatan pour le lendemain.

- Événement du chemin du Mormont, premier barrage renforcé

Le 31 mars, une personne, faisant de la résistance passive retranchée en hauteur dans la dernière structure défensive du premier barrage renforcé du chemin du Mormont, est délogée par le DARD sans résistance. La présence de plusieurs badauds est signalée. Cette action se fait dans le calme.



DR Police cantonale vaudoise

- Événement sur le plateau de la Birette

Au final, il ne reste plus que 2 personnes « accrobranchées » qui refusent toutes négociations. Les services de police, dans un premier temps, renoncent à toutes actions offensives, sur ordre du Chef OP ZAD. HOLCIM mettra en place une surveillance par la Société Securitas, qui informera la police au moment de leur descente.

En fin d'après-midi, 3 nouvelles personnes sont remarquées dans un autre arbre. Ce dernier se situe sur une parcelle appartenant à HOLCIM. Dès lors, il est fait appel au DARD pour une négociation. Au terme de quelques minutes de discussion, ces personnes descendent d'elles-mêmes et sont interpellées sans encombre et conduites à la ZRT.



DR Police cantonale vaudoise

Le jeudi 1^{er} avril 2021, deux chantiers de nettoyage sont ouverts par la commune et la société HOLCIM. Le premier est dévolu au déblaiement des nombreux objets et déchets de la ferme et le deuxième à la suite de l'évacuation des déchets.

La battue « police » a pour but de détecter des pièges, des armes par destination et des effets abandonnés par les zadistes. Elle a pour but également de procéder au ramassage des projectiles en caoutchouc tirés par la police, lors de l'engagement, et de rendre ainsi le site écologiquement « propre ». Une partie de l'École d'aspirants 2020, de l'Académie de police de Savatan, (116 aspirants et deux accompagnants) est engagée.

Cette action, dans la zone d'engagement, permet de découvrir des objets dissimulés ou abandonnés par les zadistes comme des planches avec des clous, un gourdin muni de vis, des fers à bétons plantés dans le sol, des engins pyrotechniques, de la nourriture, des effets personnels, divers outils, des moyens de communication, du matériel de protection, etc.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

Durant cette opération, M. Alain CHANSON (Président de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont) vient interroger le dispositif. Il est renvoyé auprès du commandement de la Police cantonale.

En fin d'après-midi, à la demande du Commandant de la Police cantonale, via le Chef OP ZAD, une nouvelle négociation est engagée avec les 2 personnes se trouvant toujours dans les arbres.

Aucun dialogue n'est possible avec les zadistes. Une surveillance est alors mise en place. Durant la nuit, plusieurs sympathisants tentent de revenir sur la ZAD, mais sans succès.

Le vendredi 2 avril 2021, une nouvelle tentative de négociation est menée avec les deux personnes dans les arbres. Les individus sont éveillés, rigolent et bougent, mais ne répondent pas à police. Le DARD est présent pour une éventuelle assistance à la descente.

Un hélicoptère d'Air-Glacières avec un médecin et un équipage de GI/VS est mobilisé sur place pour disposer d'une option de sauvetage par les airs. Toutefois, celui-ci n'est possible qu'avec la collaboration des « accrobranchés ».

Mme la CE Béatrice MÉTRAUX propose que deux médiatrices se rendent sur place pour dialoguer. Après plusieurs heures d'échanges, les activistes refusent l'assistance proposée avec les sauveteurs d'Air-Glacières.

Cette option est catégoriquement refusée par le Chef OP ZAD, car présentant beaucoup trop de danger pour les parties présentes, notamment du fait que les zadistes n'avaient aucune volonté d'être secouru.

D'entente avec les médiatrices, la police et les « accrobranchés », un protocole d'accord est mis en place entre les parties, afin de favoriser leur descente des arbres. Une zone « HOSPITALITY » est créée afin d'accueillir 10 activistes, lesquels sont invités à venir soutenir moralement leurs camarades pour les accompagner dans leur reddition.

Au pied de l'arbre, un journaliste est également convié, à la demande des zadistes, et les deux médiatrices assisteront à la reddition. Il est également convenu que ce seront des policiers en civil qui procéderont à l'interpellation.

D'entrée, les activistes violent le protocole d'accord en manifestant leur soutien et en appelant leurs deux camarades à rester encore une nuit de plus, ce qui engendre l'échec de la reddition des deux « accrobranchés », lesquels, sous les encouragements de leur soutien, retournent se réfugier dans les hauteurs.

- Quatrième analyse opérationnelle, validée par le Commandant de la Police cantonale

Après avoir pris le contrôle de la situation, notamment par le séquestre préventif des effets (dans le but de se prémunir de la consommation de stupéfiants, alcools, autres substances, de la présence d'armes par destination et de la capacité à poursuivre sur la longueur l'action de blocage), des couvertures de survie et de la nourriture sont remises aux 2 personnes. L'accès à l'eau ainsi que la maîtrise des moyens de sécurité et autres cordages ont été en permanence garantis. Une ambulance est dépêchée sur place pour la nuit, avec du personnel du DPMA et un PCE ouvert.

La maison a été entièrement démolie par les employés d'HOLCIM.



DR Police cantonale vaudoise

Au moyen de la nacelle des pompiers de Lausanne, de nouvelles négociations sont engagées.



Ces dernières sont fructueuses. Toutefois, les deux activistes veulent descendre par leurs propres moyens, refusant l'opportunité d'utiliser la nacelle. Lors de la descente, l'un des zadistes fait une erreur de manipulation et glisse le long de sa corde sur 6 à 10 mètres. Lors de sa chute, il heurte une branche avec le visage et est finalement freiné par son matériel de sécurité. Il refuse une nouvelle fois l'appui des pompiers et de la nacelle. Il se rétablit seul et regagne le sol au moyen de ses propres cordes. Au sol, il reconnaît qu'il est seul responsable de sa chute.

La seconde personne, une femme, descend de l'arbre, 30 minutes plus tard, par ses propres moyens de sécurité, sans incident. Les deux « accrobranchés » sont pris en charge par le personnel du DPMA et le médecin tactique. Ils sont, par la suite, conduits au CHUV en ambulance. Après les contrôles médicaux d'usage, ils sont conduits au Centre de la Blécherette pour la suite de la procédure.



DR Police cantonale vaudoise

Prise en charge des personnes interpellées et suivi judiciaire

Au vu de l'analyse et des renseignements fournis par les différents services, le secteur du suivi judiciaire a mis en évidence, en accord avec le 1^{er} Procureur de l'arrondissement pénal de La Côte et le 1^{er} Président du Tribunal des mineurs, les missions suivantes :

- Prise en charge et tri des personnes interpellées sur le site de la ZAD.
- Transfert ou éloignement des personnes interpellées.
- Traitement judiciaire des personnes transférées en zone de rétention (ZRT).
- Prise des mesures signalétiques pour les personnes dont l'identité n'a pu être établie autrement.
- Récolte et exploitation de l'imagerie au profit du domaine judiciaire.
- Tenue et exploitation d'un PC judiciaire.
- Développement de formules spécifiques permettant un traitement judiciaire manuscrit.
- Coordination et validation des processus avec les magistrats concernés

Des formules de dénonciation manuscrites ont été validées par les magistrats concernés et la typologie des délits potentiels s'est orientée vers :

- Violation de domicile (186 CPS)
- Empêchement d'accomplir un acte officiel (286 CPS)
- Insoumission à une décision de l'autorité (292 CPS)
- Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (285 CPS)
- Dommages à la propriété (144 CPS)

- Prise en charge judiciaire au front

Le détachement judiciaire créé pour accueillir les personnes interpellées par les premiers intervenants disposait de deux véhicules servant de « bureaux mobiles » pour suivre les différentes phases de progression des forces du maintien de l'ordre. Les trajets entre les interpellations et les premières mesures d'identification ont ainsi été raccourcis. Les informations nécessaires aux différents suivis, transmises en temps réel au PC judiciaire, ont pu être récoltées à la source, avant tout transfert ou éloignement des personnes présentes.



DR Police cantonale vaudoise

Cette entité de tri au front a permis de transférer principalement vers le Centre de la Blécherette au Mont-sur-Lausanne et sa zone de rétention, les prévenus d'infractions qui refusaient de s'identifier ou qui ne détenaient pas de document d'identité. Les personnes dénonçables qui disposaient d'un document d'identité et d'un domicile en Suisse ont été éloignées du site de la ZAD par le groupe transfert, qui les a déposés dans les gares de la région. Ces personnes ont été déférées par la suite au Ministère public de l'arrondissement de La Côte au moyen de rapports séparés.

Afin de faciliter le tri, trois catégories ont été définies sur la base des critères minimums suivants :

A = Éloignement, libération

B = Transfert CB, identification, rapport simplifié

C = Transfert CB, audition formelle, évaluation par le magistrat

En grande majorité, les personnes interpellées se sont comportées sans agressivité, de manière passive et pacifiste. Certaines ont refusé de marcher, dès lors elles ont été portées depuis leur lieu d'interpellation.

Sur le terrain, le travail de ce détachement a été réalisé avec la présence régulière de journalistes qui filmaient ou enregistraient les conversations entre la police et les personnes interpellées.





<https://www.youtube.com/watch?v=MykkyevcHLg>

- Transfert des personnes interpellées ou éloignées

Le jour de l'engagement, le groupe des transferts a travaillé avec 4 fourgons cellulaires (*de 5 places par bus*) pour les personnes acheminées sur le Centre de la Blécherette et de 4 fourgons de transport (*de 10 places par bus*) pour les personnes devant être éloignées vers des gares du secteur.

Pour chaque transport, une fiche indiquant l'heure de départ, la destination, le nom ou l'identifiant des passagers était envoyée en temps réel au PC judiciaire.

Durant toute l'opération et malgré des horaires prolongés, aucun incident n'a été relevé pour cette activité. Même si certaines personnes ont dû être portées pour entrer dans les véhicules, elles se sont toutes comportées sans violence.

Sur les deux jours qui ont suivi l'intervention, ce détachement a continué à être mis sous pression en effectuant de très nombreux transferts depuis le CB vers les ministères publics, les polices communales ou l'Hôtel de police de Lausanne.

- Prise en charge et traitement en zone de rétention

Afin de garantir un traitement et une présence simultanée d'un maximum de 60 personnes interpellées sur le site du CB, il a été décidé de travailler avec les infrastructures disponibles de la zone carcérale (ZC). La ZC devant maintenir son fonctionnement habituel, une zone de rétention supplémentaire a ainsi été créée pour l'occasion. Elle a été construite dans le garage des véhicules de service de la Police de sûreté et complétée par une tente dans la cour extérieure.

Cette zone complète a fonctionné 24h / 24h du mardi 30 mars à 10h00 au jeudi 1er avril à 12h00.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

Au total 69 personnes sont arrivées depuis la ZAD du Mormont. Elles ont été prises en charge dans la zone de dépose et soumises à un test de température au moyen d'un thermomètre frontal. Par ce moyen, il y a eu 4 suspicions COVID en lien avec un résultat élevé. Tous ces cas se sont révélés négatifs par la suite (test salivaire).

Ensuite les prévenus étaient acheminés vers une zone d'enregistrement. Avant chaque audition par des binômes d'enquêtrices et d'enquêteurs, une fouille complète est effectuée par des personnes de même sexe, en application des procédures usuelles de fouille dans les zones carcérales de police et à la Loi fédérale sur l'usage de la contrainte (LUc, RSV 364), afin de garantir que la personne n'est pas en possession d'objet dangereux pour elle-même ou pour autrui. Ensuite selon les besoins un passage à l'Identiscan a été réalisé.

En fonction des infractions reprochées, les prévenus ont été entendus sur la base d'un rapport de dénonciation simplifié ou d'un procès-verbal d'audition. Afin de pouvoir répondre aux besoins de locaux d'audition, l'entier des salles du CB et de la ZC a été réservé du 30 mars au 1er avril au détriment de l'activité judiciaire courante. Sur cette même période, trois salles d'audition ont été dédiées aux magistrats.

Poursuivant leur opposition passive, un nombre important de prévenus a refusé de s'identifier ou de répondre aux questions, ceci selon les directives largement diffusées dans le cadre de la préparation des « zadistes » à une interpellation par la police en application des documents « VOS DROITS FACE À LA POLICE » et « Brochure Anti Rep – ZAD de la colline ».

Les interpellés qui refusaient de fournir leur identité ont été conduits vers les deux postes de prise des mesures signalétiques. Certains ont accepté, puis ont été mis à disposition des procureurs. D'autres s'y sont opposés et ont dû attendre l'ordonnance d'un magistrat obligeant cette mesure. Entre le 30 et le 31 mars, les empreintes digitales et les photographies de toutes les personnes qui le nécessitaient ont été prélevées.

Dans le cadre de l'application des instructions reçues de la part des procureurs en charge du suivi de la procédure, nous avons à différents moments de l'opération, effectué des transferts de prévenus vers différents bâtiments de police du canton. Nous avons ainsi occupé toutes les cellules disponibles permettant de garder quelqu'un pour la nuit. Quelques personnes interpellées ont dû toutefois passer la première nuit dans les structures éphémères de la ZRT.

Les personnes interpellées et prises en charge en ZRT ont toutes été libérées avant le délai légal de 48 heures. La médiane des prises en charge judiciaire est de 24 heures.



DR Police cantonale vaudoise

Stratégie de communication

L'un des enjeux majeurs identifiés durant la phase de planification de l'évacuation de la ZAD était la gestion des médias et de la communication durant l'opération. La stratégie mise en œuvre se voulait proactive, transparente et régulière et devait permettre dans le même temps aux médias de faire leur travail sur site et en sécurité. Selon la police, les citoyennes et citoyens avaient le droit de savoir et de voir, ce qui se passait et comment la police intervenait lors d'un événement aussi médiatisé depuis de nombreux mois et où la police était attendue pour son action proportionnée, opportune et adaptée aux circonstances. C'est pourquoi en plus de communiquer activement et régulièrement sur nos propres canaux, en priorité les réseaux sociaux, nous avons tout mis en œuvre pour favoriser la présence et le travail des médias sur le terrain. Il en allait de la crédibilité et de la légitimité du travail de la police et de ses partenaires, hautement exposés durant une intervention de ce type.

Les phases suivantes ont été déployées :

Avant OP ZAD : définition de la stratégie de communication, constitution d'un groupe d'observateurs indépendants, planification des moyens et organisation d'un centre média.

Pendant OP ZAD : mise en œuvre de la stratégie, accompagnement des observateurs indépendants, gestion des médias sur site, communication en continu sur nos supports médiatiques, conférence de presse et gestion des personnalités (Directeur Holcim, CDES et son staff, pasteur de la Sarraz, Jacques Dubochet notamment)

Après OP ZAD : veille médias + réseaux sociaux et gestion des retombées et conséquences sur les réseaux sociaux / gestion des demandes médiatiques / gestion des demandes politiques et stratégiques

Durant l'évacuation de la ZAD et après, la Police cantonale a diffusé :

- 13 communiqués de presse (dont 6 le 30.03)
- Une note aux médias
- Une conférence de presse bilan de la CDES et du commandant PCV, en présence du directeur de Holcim et des syndicats d'Eclépens et La Sarraz
- 53 posts sur Facebook et/ou Twitter avec images et vidéos (dont 43 le 30.03)

La cellule communication, composée de 14 personnes a pris en charge 51 journalistes sur site. De plus, trois policiers spécialistes du GPSD ont accompagné durant toute l'opération les trois observateurs indépendants afin d'assurer leur sécurité, de leur expliquer l'intervention en cours et les divers actes métiers et de faciliter leur accès partout où ils le jugeaient nécessaire. Ces observateurs indépendants ont produit leur propre rapport à l'intention du Conseil d'État.

Afin de garantir au mieux l'intégrité physique des journalistes durant toute la durée de l'opération d'évacuation, ces derniers devaient pouvoir être facilement identifiables par les manifestants et les intervenants policiers. Ils ont ainsi été munis d'un gilet distinctif, visible et clairement estampillé « Presse ». Un centre média a été ouvert à la Sarraz, dans la salle du Casino, à proximité immédiate de la colline du Mormont, où chaque journaliste, inscrit au registre professionnel, était invité à se rendre dès 6h30 le matin afin d'y être accrédité et équipé. Une fois cette étape effectuée, les journalistes étaient libres de réaliser leur travail sur site, tout en respectant les consignes de sécurité données par l'officier communication responsable afin d'éviter qu'une blessure ou qu'un accident ne surviennent.

Les journalistes, déjà présents sur site – certains avaient passé la nuit précédente sur la colline ou s’y étaient rendus très tôt selon leurs dires – à l’arrivée des forces de l’ordre, ont été priés de se rendre au centre d’accréditation pour y recevoir leur gilet en échange de leur carte de presse. Afin de simplifier ces démarches, une personne a pu retirer les gilets pour plusieurs de ses collègues. De nombreux journalistes nous ont adressé leurs remerciements pour l’accueil chaleureux reçu au centre média (possibilité d’y charger les téléphones, les batteries des caméras, d’y décharger leurs photos et de s’y installer pour produire leurs contenus, d’y boire de l’eau ou un café).

Contrairement à ce qui s’est passé dans d’autres opérations de police en Suisse ou à l’étranger, les journalistes ont pu se trouver aux côtés des policiers, voire même en milieu des équipes d’intervention. Les très nombreux reportages diffusés par les médias ou des particuliers sur les réseaux sociaux attestent que tous ont pu illustrer le déroulement de l’évacuation, que ce soit du côté des zadistes tout comme du côté des forces de police.

Voici une liste non exhaustive de ces différents reportages :

<https://youtu.be/rr7so9lOTYs>

<https://youtu.be/MykkyevcHLg>

<https://www.youtube.com/watch?v=JKwM50uHiB4>

<https://www.youtube.com/watch?v=GN4vDMoIEaM>

https://www.youtube.com/watch?v=Y_6LmpGEGyY

<https://www.youtube.com/watch?v=X1EhtNk4cCA>

https://www.youtube.com/watch?v=tn_H8JdeER8

<https://www.youtube.com/watch?v=TTyoqgzBajQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=N8YciFGnBsY>

<https://www.youtube.com/watch?v=Ua2R2Y4T2J0>

<https://www.youtube.com/watch?v=Ai2we1QbaYg>

<https://www.youtube.com/watch?v=vsBc2DsE0xw>

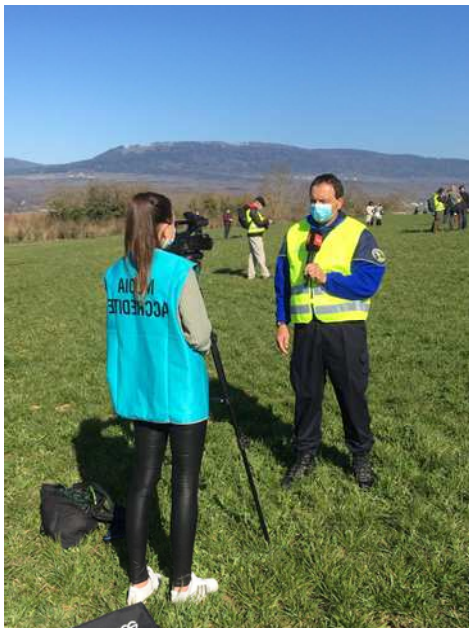
51 journalistes accrédités provenant de médias suisses et étrangers : Keystone-ATS, Journal de Morges, 20 Minutes, 24 Heures, RTS TV, RTS radio, La Liberté, Film 1628, Le Matin Dimanche, Reuters, Das Lamm, Val TV, Le Courrier, La Télé, Strates Agence, LFM TV, Watson, Agence France-Presse (AFP), Le Blick, Ringier, Mediaprofil SA, Le Temps, Grouxprod, Climage, Swissfilms, etc.



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise



DR Police cantonale vaudoise

Police cantonale vaudoise
Publié par Agorapulse - 30 mars, 09:15

La police procède à l'évacuation du squat de la ZAD du Mormont - Reflets des événements

37 738 Personnes touchées 10 320 Interactions Boost indisponible

338 231 commentaires 27 partages

Police cantonale vaudoise
Publié par Agorapulse - 30 mars, 12:11

Point de situation de 12h00 - La police a essayé les premiers jets de pierre et jets de pyrotechnie : le ton se durcit. Communiqué de presse : <https://pol.vd.info/2ULbsUU>

69 347 Personnes touchées 20 238 Interactions Boost indisponible

678 772 commentaires 116 partages

Police vaudoise @Policevaudoise - 30 mars

La police procède à l'évacuation du squat de la ZAD du Mormont - Les zadistes durcissent le ton : usage de la pyrotechnie et premiers jets de pierres en direction des forces d'intervention.

3 1 10

Police cantonale vaudoise
Publié par Agorapulse - 30 mars, 10:21

Conférence de presse de 10h00 - Longue évacuation de la ZAD du Mormont sans heurt majeur

VD.CH
Conférence de presse de 10h00 - Longue évacuation de la ZAD du Mormont sans heurt majeur | VD.CH

20 586 Personnes touchées 3 903 Interactions Boost indisponible

162 154 commentaires 27 partages

Police vaudoise @Policevaudoise - 31 mars

Les opérations d'évacuation et de nettoyage de la ZAD du Mormont sont toujours en cours : 3 personnes se trouvent encore dans des arbres.

1 5 15

Police cantonale vaudoise
Publié par Agorapulse - 1 avril, 17:20

L'engagement opérationnel de la police dans le cadre du squat de la ZAD est terminé

VD.CH
L'engagement opérationnel de la police dans le cadre du squat de la ZAD est terminé | VD.CH

26 205 Personnes touchées 4 192 Interactions Boost indisponible

Résultats de l'OP en l'état

Le bilan intermédiaire de l'opération a été présenté à travers un communiqué de presse diffusé le 1^{er} avril 2021

L'engagement opérationnel de la police dans le cadre du squat de la ZAD est terminé

Tous les occupants ont été évacués à l'exception de deux personnes se trouvant encore dans un arbre sur la colline du Mormont. En tout, ce sont 93 personnes qui ont fait l'objet d'un traitement judiciaire, dont 49 ont comparu devant les procureurs en charge des investigations pénales. Les opérations de remise en état de la colline du Mormont et de sécurisation se poursuivent, avec l'appui d'aspirants de l'Académie de police de Savatan.

Jeudi 1^{er} avril, les investigations pénales se poursuivent à la suite de l'interpellation de 93 manifestants, dont 2 mineurs, qui avaient occupé la colline du Mormont et avaient refusé de donner suite, dans le délai imparti, à l'injonction de la police de quitter le périmètre dans lequel la ZAD dite du Mormont s'était installée. Jeudi matin, une quinzaine de personnes se trouvaient encore dans les locaux de police, et toutes ont été libérées en milieu d'après-midi, sauf une, prévenue de violence contre fonctionnaires, qui a été maintenue en détention provisoire, pour laquelle une demande de détention a été adressée au Tribunal des Mesures de contraintes (TMC). Parmi ces personnes, la police relève la présence de 10 étrangers, dont 5 domiciliés à l'étranger, ainsi que 36 Suisses. Sur la totalité, 49 personnes ont été entendues par les procureurs du Ministère public vaudois, qui ont délivré 45 ordonnances de condamnation pénale immédiate, pour les personnes ayant refusé de décliner leur identité. Les infractions commises sont la violation de domicile (art. 186 CP), l'empêchement d'accomplir un acte officiel (art. 286 CP) et l'insoumission à une décision de l'autorité (art. 292 CP). Par ordonnance pénale, ces prévenus ont été condamnés à une peine privative de liberté ferme et/ou une peine pécuniaire ferme sans l'octroi du sursis ainsi qu'à une amende et aux frais de justice. Ces ordonnances pénales peuvent faire l'objet d'oppositions auprès du Ministère public. La police a également découvert et saisi quelques engins pyrotechniques.

A noter que deux personnes se trouvent encore dans un arbre et refusent pour l'heure d'en descendre. Aucun risque ne sera pris afin de préserver l'intégrité physique de ces personnes et des intervenants, c'est pourquoi aucune action n'est menée pour l'heure. Les opérations de démontage des infrastructures sont terminées et la remise en état du site se poursuit. La Police cantonale a engagé les aspirantes et aspirants actuellement en formation à l'Académie de police de Savatan pour procéder à une vaste recherche dans les bois de la colline du Mormont afin de sécuriser les lieux et ramasser tous les objets intéressants pour l'enquête qui pourraient s'y trouver. Le site est maintenant placé sous la responsabilité du propriétaire, la société Holcim qui a engagé une société de sécurité privée. En raison des travaux de renaturalisation en cours, l'accès à la colline du Mormont n'est pas autorisé pour l'instant.

Manifestation non autorisée devant l'Hôtel de police à Lausanne

Le 31 mars vers 20h30, une quarantaine de manifestants, dont d'anciens « zadistes », ont protesté devant l'Hôtel de police à Lausanne. Scandant des slogans et brandissant des banderoles, les manifestants se sont rapprochés du bâtiment en occupant la chaussée. En raison du trafic, il a été demandé au groupe de regagner le trottoir à plusieurs reprises sans effet. La Police a été contrainte de dévier la circulation et de repousser les manifestants au-delà du carrefour. Lors de cette opération, une femme a lancé le contenu d'une canette de bière sur un des agents. Elle a été interpellée et acheminée dans les locaux de police.

Plusieurs personnes ont tenté d'empêcher son interpellation. La police a fait usage de spray au poivre pour les faire reculer. La personne interpellée est une Suissesse de 24 ans. Une plainte pour violences contre fonctionnaire sera déposée. Le groupe de manifestants a quitté les lieux vers 22h dans le calme.

Objets abandonnés

Les biens laissés sur place, à l'exception des déchets au sens de l'article 7 al. 6 LPE, sont inventoriés sous le contrôle d'un notaire puis stockés, sous la responsabilité de la Commune de La Sarraz, dans des locaux sécurisés. Leurs propriétaires ont la possibilité, dès le 12 avril 2021 et pendant une durée de 6 mois, d'adresser une demande à la commune à l'adresse commune@lasarraz.ch pour annoncer leurs effets personnels abandonnés. L'administration communale y répondra dans les meilleurs délais. Toute demande devra être documentée et des frais administratifs et de stockage seront perçus. La restitution des biens stockés ne se fera que sur présentation d'une pièce d'identité et après paiement comptant des frais occasionnés.

Cette opération a nécessité l'engagement d'un peu plus de 600 hommes et femmes provenant de la Police cantonale vaudoise et des polices communales, avec l'appui de spécialistes des polices romandes dans le cadre du Groupement latin de sécurité et de maintien de l'ordre (GMO), des groupes d'intervention romands (GIRO), des pompiers du SPSL et du SDIS de la région Venoge, des procureurs du Ministère public vaudois, ainsi que des moyens sanitaires de la Direction générale de la santé et du détachement poste médical avancé (DPMA), avec également l'aide du personnel des communes de la Sarraz, d'Eclépens et de la société Holcim pour la remise en état.

Lausanne, le 1er avril 2021

Bilan final des personnes interpellées

144 personnes ont été prises en charge par les services de police :

- 49 personnes ont été éloignées du site, sans être identifiées, ni dénoncées
- 95 personnes interpellées par les premiers intervenants ont fait l'objet d'un suivi (2 mineurs et 93 majeurs).
- 66 personnes ont été passées aux mesures signalétiques
- 69 personnes ont été entendues par la police (60 dénonciations simplifiées et 9 P-V d'audition).
- 51 personnes ont été présentées au Ministère public.
- 1 personne a été présentée au Tribunal des mesures de contrainte (TMC) qui a refusé son placement en détention (violences/menaces contre fonctionnaires et refus d'identification).
- 39 personnes ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation ultérieur aux magistrats.
- 4 personnes n'ont pas été dénoncées, l'infraction n'étant pas réalisée (interpellées hors du périmètre visé).
- 41 personnes ne sont pas encore identifiées formellement.

Les nationalités relevées sont les suivantes :

- 42 Suisses
- 7 étrangers domiciliés en Suisse (5 Français, 1 Finlandaise, 1 Américain).
- 5 étrangers domiciliés à l'étranger (4 Français, 1 Chinoise).
- 41 inconnus

Les infractions retenues par le Ministère public ont été :

- Violation de domicile (186 CPS)
- Empêchement d'accomplir un acte officiel (286 CPS)
- Insoumission à une décision de l'autorité (292 CPS)
- Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (285 CPS)

Traitement des objets :

Les objets découverts, dans la forêt derrière la ZAD (direction Orny), correspondent à divers engins pyrotechniques, des masques de protection à filtre, des casques ainsi que de nombreuses pièces d'habits. Les investigations se poursuivent pour identifier les propriétaires. Actuellement, 51 individus différents ont été observés, lançant divers objets sur les forces de l'ordre. Deux d'entre eux ont pu être mis en lien avec des personnes présentées au Ministère public. Les autres ont pris la fuite.

Les objets appartenant aux zadistes qui n'avaient pas pour objectif de servir d'armes peuvent être récupérés par leurs propriétaires dès le 12 avril 2021 et pendant une durée de 6 mois. Ils doivent adresser une demande à commune@lasarraz.ch pour annoncer leurs effets personnels abandonnés. L'administration communale y répondra dans les meilleurs délais. Toute demande devra être documentée et des frais administratifs et de stockage seront perçus. La restitution des biens stockés ne se fera que sur présentation d'une pièce d'identité et après paiement comptant des frais occasionnés.

Blessés :

- Forces de l'ordre : 2 policiers blessés (points de suture à une main à la suite de l'explosion d'un engin pyrotechnique et un malaise).
- Manifestants et zadistes : 1 blessé qui a chuté d'un arbre suite à une erreur de manipulation de ses cordes de sécurité (deux points de suture à une lèvre)

Synthèse de l'utilisation des moyens de contrainte :

- 3 grenades détonantes, au niveau de la barricade carrière, à 12h15
- 1 grenade lacrymogène à main, au niveau de la barricade carrière, à 12h15
- 25 tirs de prismes caoutchouc, au niveau de la barricade carrière, entre 12h15-12h30
- Tonne-pompe police : 2 engagements pour extinction de la barricade principale (feu de paille), entre 12h20-12h32
- Tonne-pompe police ; 1 engagement pour la démolition des annexes de la maison en jet continu à la demande de Holcim SA (poussière d'amiante)
- Véhicule LAME police pour le dégagement de la route du Mormont
- Débardeuse pour le dégagement des zones défensives des zadistes
- Véhicule PIRHANA LAME pour l'obstruction d'une chaussée.

Coûts de l'opération

Pour cette opération, qui a nécessité l'engagement de plus de 600 personnes, la Police cantonale vaudoise a eu recours au renfort du Groupement latin de sécurité et de maintien de l'ordre (GMO) avec l'engagement de 15 valaisans, 16 neuchâtelois, 10 jurassiens, 66 genevois et 14 fribourgeois, soit au total 121 policiers des autres cantons romands. Le canton requérant, en l'occurrence le canton de Vaud, se voit facturer un montant de CHF 200.-/homme/jour pour l'engagement de renforts extracantonaux du GMO, soit un montant total de CHF 55'032,50 pour cet engagement.

Le montant estimé, sur la base des factures transmises à mi-mai 2021, de cette intervention se monte à CHF 238'749,70. Ce montant inclut notamment les frais du GMO mentionnés plus haut, la location de véhicules et la remise en état du matériel détérioré.

N.B. Enfin, il s'agit là de coûts facturés par des tiers. Ne sont en effet pas inclus dans ce calcul les propres coûts à charge de la Police cantonale pour les phases de planification, d'intervention, de retex et rédaction des divers rapports (salaires, heures suppl., indemnités).

Conclusion

Il s'agissait de la première intervention de ce type (évacuation d'une ZAD) en Suisse et les enjeux de l'opération d'une telle envergure, en pleine période de pandémie mondiale et dans un laps de temps extrêmement réduit, étaient nombreux.

Les principaux défis qui se présentaient au Commandement de la Police cantonale, au Chef OP ZAD, à son état-major et aux nombreux partenaires impliqués dans l'opération étaient les suivants :

- Proportionnalité de l'engagement policier et des moyens mobilisés pendant et après l'évacuation
- Pression médiatique et surexposition des activistes sur les réseaux sociaux
- Sensibilité d'une intervention policière qui, même si elle découlait d'une décision judiciaire, exposait très fortement les policières et policiers

Le Commandant de la Police cantonale vaudoise Jacques Antenen estime que tous les objectifs ont été remplis à satisfaction et avec un très grand professionnalisme de la part de tous les acteurs engagés, ceci de la phase de la planification à celle des retours d'expérience, au terme des opérations. Il salue la qualité de l'engagement de toutes et tous. Il relève que la phase de traitement judiciaire des personnes interpellées et emmenées au Centre de la Blécherette, sous l'autorité du Ministère public, fera le cas échéant l'objet d'un rapport séparé.

Le Commandant de la Police cantonale



Jacques ANTENEN